

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 janvier 2025,  
Le vingt-trois janvier deux mil vingt- cinq, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de  
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Jean-Yves BACHELOT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, Mme Valérie ROMELARD, Mme Cécile LECOMTE, M. Vincent DURET, M. Damien CHEHERE, Mme Frédérique MARCADET, M. Fabrice DUCHÂTELET.

Était absent excusé : néant

Étaient absents et représentés : Mme Elodie TRICOT représentée par Mme Dominique de VALICOURT, M. Antoine CHEVREUX représenté par Mme Brigitte GESLIN, M. Patrick PUIGRENIER représenté par M. Raymond HERIVEAUX

Étaient absents non excusés : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Brigitte GESLIN

DATE DE CONVOCATION : 17 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 13

Absents ayant donnés procuration : 3

## Délibération n° 2025/01/01

### Devis WESCO

### Mobilier école maternelle

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à la transformation de la salle socioculturelle en école maternelle, il est nécessaire de faire l'acquisition de 7 lits et de 4 étagères. Un devis WESCO a été demandé, celui-ci s'élève à 3 231.09 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le devis de WESCO pour l'acquisition de lits et de 4 étagères pour un montant de 3 231.09 € HT,
- Charge Madame le Maire de signer ce devis,
- Charge Madame le Maire de régler le mémoire dû.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 janvier 2025,  
Le vingt-trois janvier deux mil vingt-cinq, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de  
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Jean-Yves BACHELOT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, Mme Valérie ROMELARD, Mme Cécile LECOMTE, M. Vincent DURET, M. Damien CHEHERE, Mme Frédérique MARCADET, M. Fabrice DUCHÂTELET.

Était absent excusé : néant

Étaient absents et représentés : Mme Elodie TRICOT représentée par Mme Dominique de VALICOURT, M. Antoine CHEVREUX représenté par Mme Brigitte GESLIN, M. Patrick PUIGRENIER représenté par M. Raymond HERIVEAUX

Étaient absents non excusés : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Brigitte GESLIN

DATE DE CONVOCATION : 17 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 13

Absents ayant donnés procuration : 3

## Délibération n° 2025/01/02

### Rénovation de la maison du Cardon Blanc

#### Attribution des lots

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une procédure de consultation a été lancée selon la procédure adaptée, l'avis d'appel public a été publié le 12 décembre 2024. L'ouverture des plis a eu lieu le 20 décembre 2024. Le rapport d'analyse a été remis le 16 janvier 2025 par l'Agence THELLIER. La commission s'est réunie le

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport de présentation de l'analyse des offres puis après en avoir délibéré :

- attribue le marché aux entreprises suivantes :

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISE	MONTANT HT
1	Gros œuvre- Désamiantage - Démolition	SARL MJCD	98219.40 €
2	Ravalement (inclus variante réfection préau)	BMH	70 404.67 €
4	Couverture (inclus variante couverture préau, et panneaux en fibre de cellulose)	COUVERTURE MICHEL	38 348.20 €
5	Menuiseries extérieures bois	AD2M Sarl	33 995.00 €
6	Menuiseries bois	MEIGA Menuiseries	18 500.00 €
7	Plâtrerie – cloisons sèches (panneaux en fibre de cellulose)	QUALIPLAQUE	40 240. 49 €
8	Carrelage - Faiences	BIENVENU SAS	16 000.00 €
9	Peinture	BORDEAU DECO	11 128.00 €
10	Plomberie - Ventilation	STE NOUVELLE DORMET	18 004.21 €
11	Electricité	ELEC EAU SARL	17 087.07 €

Le lot 3, Charpente bois n'est pas attribué, puisque aucune offre  
l'objet d'une nouvelle procédure adaptée.

Envoyé en préfecture le 07/02/2025  
Reçu en préfecture le 07/02/2025  
Publié le  
ID : 053-215302100-20250123-20250102-DE



- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce marché.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Dominique de VALICOURT

A handwritten signature in black ink, followed by a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text 'MAIRIE de ST-DENIS-D'ANJOU' and '(MAYENNE)' around a central emblem.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 janvier 2025,  
Le vingt-trois janvier deux mil vingt-cinq, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de  
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Jean-Yves BACHELOT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, Mme Valérie ROMELARD, Mme Cécile LECOMTE, M. Vincent DURET, M. Damien CHEHERE, Mme Frédérique MARCADET, M. Fabrice DUCHÂTELET.

Était absent excusé : néant

Étaient absents et représentés : Mme Elodie TRICOT représentée par Mme Dominique de VALICOURT, M. Antoine CHEVREUX représenté par Mme Brigitte GESLIN, M. Patrick PUIGRENIER représenté par M. Raymond HERIVEAUX

Étaient absents non excusés : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Brigitte GESLIN

DATE DE CONVOCATION : 17 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 13

Absents ayant donné procuration : 3

## Délibération n° 2025/01/03

### Création de l'opération extension et réhabilitation du pôle éducatif

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que pour une meilleure lisibilité des travaux d'extension et réhabilitation du pôle éducatif, propose de créer en comptabilité l'opération 90 : extension et réhabilitation du pôle éducatif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de créer l'opération 90 en comptabilité : extension et réhabilitation du pôle éducatif.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 janvier 2025,  
Le vingt-trois janvier deux mil vingt- cinq, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de  
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Jean-Yves BACHELOT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, Mme Valérie ROMELARD, Mme Cécile LECOMTE, M. Vincent DURET, M. Damien CHEHERE, Mme Frédérique MARCADET, M. Fabrice DUCHÂTELET.

Était absent excusé : néant

Étaient absents et représentés : Mme Elodie TRICOT représentée par Mme Dominique de VALICOURT, M. Antoine CHEVREUX représenté par Mme Brigitte GESLIN, M. Patrick PUIGRENIER représenté par M. Raymond HERIVEAUX

Étaient absents non excusés : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Brigitte GESLIN

DATE DE CONVOCATION : 17 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 13

Absents ayant donnés procuration : 3

## Délibération n° 2025/01/04

### Ouverture de crédits

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'ouvrir les crédits 2025 dans la limite de 25 % des budgets précédents, pour pouvoir régler les honoraires de l'architecte en charge du dossier de la réhabilitation et l'extension du pôle éducatif, et pour l'acquisition de matériel pour l'école maternelle.

### Investissement dépenses :

231 /90 : Immo corporelles en cours	221 725.00 €uros
2184/69 : Matériel de bureau et mobilier	5 000.00 €uros

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 janvier 2025,  
Le vingt-trois janvier deux mil vingt-cinq, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de  
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Jean-Yves BACHELOT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT,  
M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, Mme Valérie ROMELARD, Mme Cécile LECOMTE,  
M. Vincent DURET, M. Damien CHEHERE, Mme Frédérique MARCADET, M. Fabrice DUCHÂTELET.

Était absent excusé : néant

Étaient absents et représentés : Mme Elodie TRICOT représentée par Mme Dominique de VALICOURT, M. Antoine  
CHEVREUX représenté par Mme Brigitte GESLIN, M. Patrick PUIGRENIER représenté par M. Raymond HERIVEAUX

Étaient absents non excusés : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Brigitte GESLIN

DATE DE CONVOCATION : 17 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 13

Absents ayant donné procuration : 3

## Délibération n° 2025/01/05

### Remboursement à la coopérative scolaire, école maternelle Henri Dès

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que la commune a perçu une subvention de 320.00 € de l'inspection académique pour le projet : Parcours Educatif Artistique et Culturel 1<sup>er</sup> degré. L'école maternelle Henri Dès a porté et financé ce projet « voyage dans le temps. Madame le Maire propose de rembourser à la coopérative scolaire de l'école maternelle Henri Dès la somme de 320.00 € étant donné que le projet a été financé par l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de rembourser à la coopérative scolaire de l'école maternelle Henri Dès, la subvention de 320 € reçue par la commune pour le projet Parcours Educatif Artistique et Culturel 1<sup>er</sup> degré, porté et financé par l'école maternelle.
- Charge Madame le Maire à émettre le titre pour le remboursement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 janvier 2025,  
Le vingt-trois janvier deux mil vingt-cinq, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de  
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Jean-Yves BACHELOT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, Mme Valérie ROMELARD, Mme Cécile LECOMTE, M. Vincent DURET, M. Damien CHEHERE, Mme Frédérique MARCADET, M. Fabrice DUCHÂTELET.

Était absent excusé : néant

Étaient absents et représentés : Mme Elodie TRICOT représentée par Mme Dominique de VALICOURT, M. Antoine CHEVREUX représenté par Mme Brigitte GESLIN, M. Patrick PUIGRENIER représenté par M. Raymond HERIVEAUX

Étaient absents non excusés : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Brigitte GESLIN

DATE DE CONVOCATION : 17 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 13

Absents ayant donnés procuration : 3

## Délibération n° 2025/01/06

### Aide pour les travaux de réhabilitation du patrimoine bâti ancien

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise lors de la séance du conseil du 25 novembre 2022 pour le versement d'une aide pour les propriétaires pour la réhabilitation du patrimoine bâti qui ancien exécutent un ensemble de travaux de réhabilitation extérieur de qualité.

Madame le Maire propose de faire évoluer les conditions d'attributions :

- Compte tenu de l'augmentation des matériaux, propose d'augmenter le plafond du montant des travaux soit 20 000 €, et d'appliquer un taux à 20 %,
- Plusieurs dossiers pourront être déposés dans la limite des 20 000 € et ce sur une période de 6 ans,
- Ensemble de travaux de réhabilitation extérieur de qualité (menuiseries, façades, toiture, peinture extérieur..., portail) du patrimoine bâti ancien, visible de la rue dans le périmètre de la ZPPAUP. Au préalable les propriétaires devront prendre contact avec l'architecte conseil des Petites Cités de Caractère, et un dossier de déclaration préalable de travaux devra être déposé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de Madame la Maire :

- versement d'une aide de 20 % sur les travaux TTC, montant des travaux plafonné à 20 000€,
- autorisation de déposer plusieurs dossiers dans la limite des 20 000 € et ce sur une période de 6 ans,
- aide versée pour les propriétaires qui réalisent un ensemble de travaux de réhabilitation extérieur de qualité (menuiseries, façades, toiture, peinture extérieur..., portail) du patrimoine bâti ancien, visible de la rue, dans le périmètre de la ZPPAUP et devront en amont rencontrer l'architecte conseil, déposer un dossier de déclaration préalable de travaux, validé par le service urbanisme compétent
- Cette aide sera versée sur présentation de factures acquittées, et de l'attestation de l'architecte conseil.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Mme Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 janvier 2025,  
Le vingt-trois janvier deux mil vingt-cinq, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de  
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Jean-Yves BACHELOT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, Mme Valérie ROMELARD, Mme Cécile LECOMTE, M. Vincent DURET, M. Damien CHEHERE, Mme Frédérique MARCADET, M. Fabrice DUCHÂTELET.

Était absent excusé : néant

Étaient absents et représentés : Mme Elodie TRICOT représentée par Mme Dominique de VALICOURT, M. Antoine CHEVREUX représenté par Mme Brigitte GESLIN, M. Patrick PUIGRENIER représenté par M. Raymond HERIVEAUX

Étaient absents non excusés : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Brigitte GESLIN

DATE DE CONVOCATION : 17 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 13

Absents ayant donné procuration : 3

## Délibération n° 2025/01/07

### Convention annuelle pour le fonctionnement et la gestion de la fourrière départementale

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer une convention annuelle pour le fonctionnement et la gestion de la Fourrière Départementale pour l'année 2025. Le fonctionnement de la Fourrière Départementale, sise à Laval est confié à la SPA, qui par délégation de Service en assure également la gestion.

En l'absence de convention dûment validée, la Fourrière Départementale se réserve le droit de ne plus accueillir les animaux provenant de notre commune.

Le financement est assuré par les communes et est calculé de la façon suivante : 0.50 € par habitant, soit pour St Denis d'Anjou un montant de 768.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Charge Madame le Maire de signer la convention annuelle pour le fonctionnement et la gestion de la Fourrière Départementale pour l'année 2025,
- Charge Madame le Maire de régler le mémoire dû.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Dominique de VALICOURT

